

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 15 décembre 2025. Il a été présenté en commission finances-administration générale le 26 janvier 2026 et en conseil municipal le 9 février 2026 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte macroéconomique difficile à appréhender, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages ;
- de continuer à dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des projets initiés et à venir.

L'organisation budgétaire de la ville de Brec'h :

- Un Budget Principal consolidé de 15 795 562,63€
- En section de fonctionnement de 8 026 758,26€
- En section d'investissement de 7 768 804,37€.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement dont les opérations ont vocation à préparer l'avenir.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs, médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 6 584 585,00€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de la rémunération des agents municipaux, des dépenses d'entretien des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des subventions versées aux associations, notamment.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la ville de Brec'h comptait 51,4 agents titulaires et stagiaires en équivalent temps plein et 15,2 agents non titulaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 5 354 100,00€.

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Il s'élève pour 2026 à 1 230 485€.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette. Elle s'élève à 1 215 485€.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	1 482 500,00€	Atténuation de charges	18 500,00€
Dépenses de personnel	3 060 000,00€	Recettes des services	501 600,00€
Atténuation de produits	1 000,00€	Impôts et taxes	409 000,00€
Autres dépenses de gestion courante	807 100,00€	Fiscalité locale	3 545 000,00€

Charges financières	0,00€	Dotations et participations	2 085 485,00€
Charges spécifiques	2 000,00€	Autres produits de gestion courante	25 000,00€
Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00€	Produits financiers	0,00€
		Produits spécifiques	0,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 354 100,00€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 584 585,00€</b>
Opérations d'ordre entre sections	550 000,00€	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00€
Virement à la section d'investissement	2 122 658,26€	Résultat reporté	1 362 173,26€
<b>Total général</b>	<b>8 026 758,26€</b>	<b>Total général</b>	<b>8 026 758,26€</b>

### c) La fiscalité

Les valeurs locatives cadastrales augmenteront en 2026 de 0,8% après une augmentation de 1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023. Au regard de la bonne santé financière de la collectivité, il a été décidé de neutraliser cette revalorisation en diminuant d'autant les taux d'imposition de la fiscalité locale.

Les taux votés par le Conseil municipal pour 2026 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,05%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,38%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 545 000,00€ dont :

- 3 115 000,00€ de contributions directes (+1,8% par rapport au BP 2025)
- 345 000,00€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (+4,5% par rapport au BP 2025)
- 65 000€ de taxe sur la consommation finale d'électricité (+30% par rapport au BP 2025).

Les autres impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et autres) devraient légèrement progresser : 409 000,00€ (397 426,00€ au BP 2025).

### d) Les dotations et participations

Les dotations attendues s'élèvent à 2 085 485,00€ dont 653 000,00€ de dotation forfaitaire, 956 000,00€ de dotation de solidarité rurale et 169 000,00€ de dotation nationale de péréquation.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui englobe les actions récurrentes, la section d'investissement reflète les projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère non répétitif.

Le budget d'investissement de la Ville regroupe :

- en dépenses : toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. S'y ajoute le remboursement du capital de la dette.
- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent, les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement et les cessions de terrain.

En recettes, on inscrit par précaution celles dont le caractère certain est assuré. C'est ainsi que l'on ne fait pas état dans le budget de toute une partie des recettes de subventions espérées.

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	422 600,00€	Subventions d'investissement	763 565,01€
Subventions d'équipement versées	23 000,00€	Emprunt	0,00€
Immobilisations corporelles	3 147 523,27€	FCTVA	390 000,00€
Immobilisations en cours	1 054 600,00€	Taxe aménagement	250 000,00€
Dotations, fonds divers et réserves	74 500,00€	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 152 612,72€
Subventions d'investissement	33 000,00€		
Remboursement d'emprunts	15 000,00€	Produits des cessions	774 000,00€

Autres immobilisations financières	0,00€		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 770 223,27€</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 330 177,73€</b>
		Virement de la section de fonctionnement	2 122 658,26€
Opérations d'ordre entre sections	80 000,00€	Opérations d'ordre entre sections	550 000,00€
Opérations patrimoniales	420 000,00€	Opérations patrimoniales	420 000,00€
Restes à réaliser	860 128,16€	Restes à réaliser	345 968,38€
Solde reporté négatif	1 638 452,94€	Solde reporté positif	0,00€
<b>Total général</b>	<b>7 768 804,37€</b>	<b>Total général</b>	<b>7 768 804,37€</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2026

- Maîtrise d'œuvre, études et début des travaux du Centre technique municipal
- Réfection des réseaux et aménagements de la rue Le Hellec
- Rénovation thermique de l'école du Pont Douar
- Modernisation de l'éclairage public
- Travaux de restauration de la Chapelle du Champ des Martyrs
- Solde des situations relatives aux travaux du Centre culturel
- Provision pour acquisition de réserves foncières

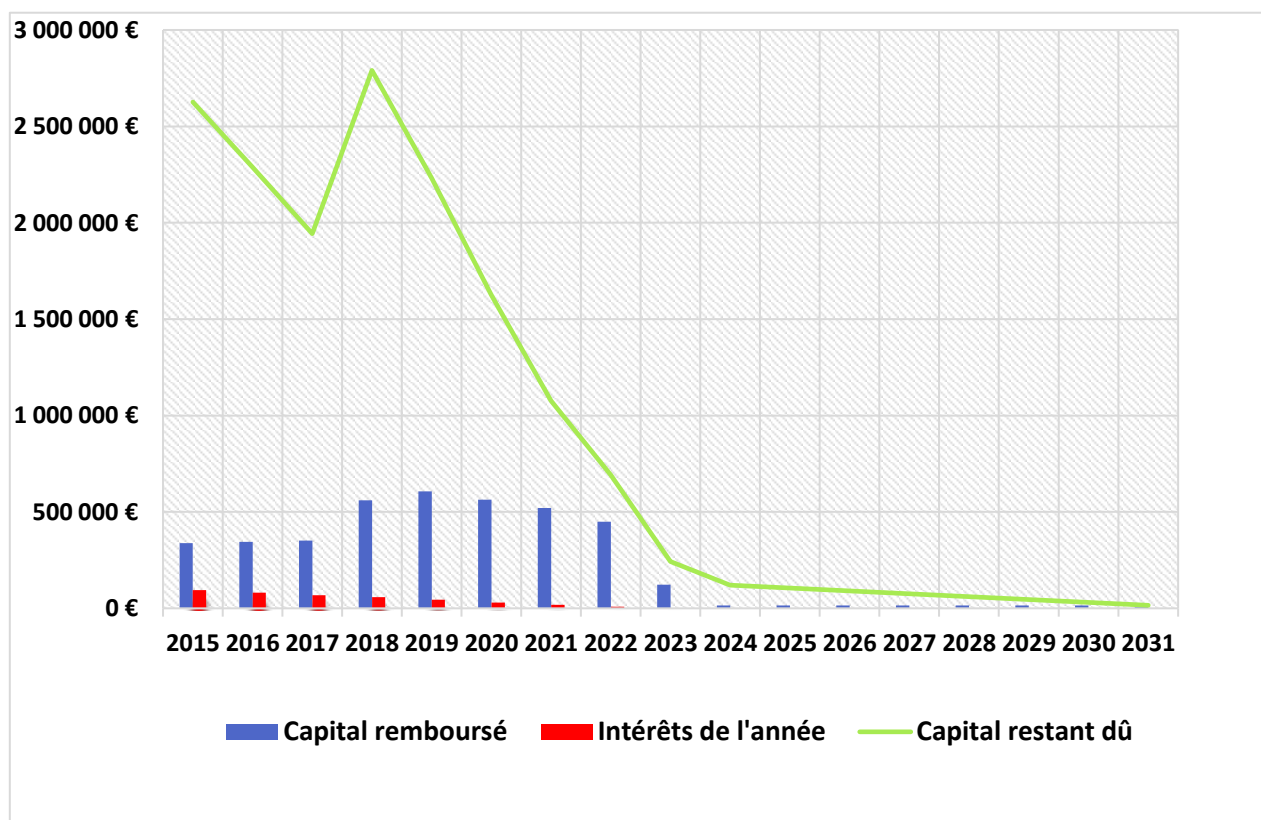
## III. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette de la commune s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 90 000€.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro consenti par la CAF dans le cadre de la construction d'Am Stram Gram qui a été encaissé en 2021 et est remboursable à raison de 15 000€ par an jusqu'en 2031.

A la fin de l'année 2026, si la collectivité n'a pas recours à l'emprunt, le niveau de la dette sera donc de 75 000€.

### Etat de la dette 2015-2031



#### IV. LES PRINCIPAUX RATIOS DU BP 2026

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 735€

Recettes réelles de fonctionnement / population : 912€

Dépenses d'équipement brut / population : 767€

Encours de dette / population : 12€

DGF / population : 246€

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 57,69%

Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 80,78%

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 84,06%

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 1,37%

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 19,45%